



Albi, le 25 novembre 2013

La préfète communique :

Reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle

Au Journal officiel de la République française du **23 novembre 2013** est paru l'arrêté du **21 novembre 2013** portant reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle, au titre des mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols :

- ✓ du 1er mars 2012 au 31 décembre 2012 pour les communes de Rivières et Saliès,
- ✓ du 4 avril 2012 au 31 décembre 2012 pour la commune de Saint-Juéry,
- ✓ du 5 janvier 2012 au 31 décembre 2012 pour la commune de Taïx,
- ✓ du 6 février 2012 au 31 décembre 2012 pour la commune de Lugan,
- ✓ du 24 mars 2012 au 31 décembre 2012 pour la commune de Puylaurens.

Au Journal officiel de la République française du **23 novembre 2013** est paru l'arrêté du **21 novembre 2013** portant reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle, au titre des inondations et coulées de boue :

- ✓ du 23 juillet 2013 pour la commune d'Aussillon,
- ✓ du 27 juillet 2013 pour la commune de Sainte-Gemme.

Les sinistrés disposent d'un délai de 10 jours à compter du **24 novembre 2013** pour déposer, auprès de leur compagnie d'assurance, un état estimatif des dommages subis.
Pour tout renseignement complémentaire, les sinistrés peuvent s'adresser au secrétariat de leur mairie.

Contact Presse :

Marie LACAN – 05-63-45-62-34 - 06 18 28 61 33 marie.lacan@tarn.gouv.fr

Stéphanie TAILLEFER – 05-63-45-60-87 stephanie.taillefer@tarn.gouv.fr